

Ingérence sur le vote pour les Elections CSE 2018 à ST Grenoble ?



Des faits graves nous ont été rapportés par des salariés.

Nous avons envoyé le jeudi 08 novembre 2018, aux Directions du site, le courrier ci-contre.

La Direction nous a contactés par téléphone ce vendredi midi et nous lui avons réitéré notre préoccupation.

Suite à cet échange, vous trouverez ci-dessous sa réponse dans le courriel que nous avons reçus vendredi 09 novembre en fin d'après-midi.

« **From:** Direction du site de Grenoble

Sent: Friday, November 09, 2018 4:43 PM

To: "CGT ST Grenoble"

Subject: RE: Ingérence sur le vote pour les Elections CSE 2018 à ST Grenoble ?

Bonjour,

Nous avons évoqué à plusieurs reprises le fait que le management serait plus impliqué dans la Relation Sociale. La mise en place des Représentants de Proximité est en particulier un nouveau mode de fonctionnement pour lequel nos managers doivent être préparés et accompagnés.

Il est impératif d'accompagner cette évolution, notamment, par des formations pour managers dans le domaine de la Relation Sociale.

Ce travail en proximité entre managers et représentants du personnel doit se faire en évitant justement les oppositions. Nous rappelons à ces occasions que pour qu'un dialogue soit constructif et efficace, il doit s'exercer dans un climat de confiance et de respect réciproque.

La perception des managers est à prendre en considération au même titre que celle des Représentants du Personnel.

Cette sensibilisation a également pour objectif de rappeler l'importance de participer aux élections professionnelles en incitant l'ensemble des électeurs à voter, quel que soit leur vote. De nombreuses communications sont ainsi déployées sur notre site.

Ces deux objectifs nous sont communs et il en va de l'intérêt du succès de nos élections professionnelles et de la mise en place de nos nouvelles instances.

Cordialement,
Direction du site de Grenoble »

De: "CGT ST Grenoble"

Envoyé: Jeudi 08 novembre 2018 à 15h13

À: Directions du site de Grenoble

Sujet: Ingérence sur le vote pour les Elections CSE 2018 à ST Grenoble ?

Importance: Haute

Messieurs,

Des membres de la direction auraient, semble-t-il, mandaté un cabinet externe pour expliquer cette semaine à certains managers, « triés sur le volet », qu'ils devaient dissuader les salariés de leur équipe de voter CGT, en expliquant que la CGT était opposée à la « Direction », et que les managers, faisant partie de la « Direction », devaient être opposés à la CGT.

Il aurait été demandé aux participants à ces réunions que rien ne filtre, que ce soit « hermétique ».

Ceci nous a été rapporté par plusieurs collègues, indignés par ce parti-pris et les pressions subies pour influencer sur un vote qui doit être fait en toute liberté de conscience.

Si c'était avéré, cela constituerait des faits graves dont vous savez qu'ils tombent sous le coup de la loi.

En effet, l'employeur ne peut ni s'immiscer, ni être de parti-pris, dans une élection professionnelle.

(Réf : « Article L2141-7 : *Il est interdit à l'employeur ou à ses représentants d'employer un moyen quelconque de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale.* »)

Cela mettrait les managers en porte-à-faux et leur demanderait de commettre un acte illégal.

De plus, nous nous inscrivons en faux sur la prétention de faire croire aux managers intermédiaires qu'ils font partie de la « Direction de ST ». Dans la réalité, ils mettent en œuvre des directives du *top management* sur lesquelles ils ont peu de marges de manœuvre. Ils doivent en outre gérer les difficultés que rencontrent leurs collègues pour accomplir leur mission en appliquant ces directives.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous attendons, de votre part, des éclaircissements sur ce qui nous a été rapporté.

Cordialement,
Pour la CGT ST Grenoble